Ordre du jour

Numéro : 20261105_ODJ_CFP_Plantes_DMS
Direction : Direction des Métiers Scientifiques (DMS)
Pôle 4 : Pharmacopée et Préparations Pharmaceutiques
Personne en charge : Claire Clémencin

Comité Français de la Pharmacopée
Formation restreinte « Plantes médicinales et huiles essentielles »
Réunion n° 18
Séance du jeudi 5 novembre 2026
9h30 - 15h30
(Réunion en salle A011 et en visioconférence)

N°	Points prévus à l'ordre du jour	Pour avis, audition, information, adoption ou discussion
Point I	**9h30 – Début de séance et introduction**	
Point II	**Point sur les déclarations publiques d'intérêts**	Pour information
Point III	**9h45 – Pharmacopée Européenne.** **Présentation : « Les plantes médicinales et leurs préparations à la Pharmacopée Française et Européenne »** **Présentation du programme de travail des groupes européens** en présence des experts français, parties prenantes, dans les groupes de Phytochimie (PST, 13A, 13B, TCM*) **Examen des monographies publiées dans Pharmeuropa (juillet 38.3 et octobre 38.4) et à l'étude.** - Résidus de pesticides (2.8.13) : rév (38.3) - Dosage de l'aflatoxine B1 dans les drogues végétales : rév (38.4) - Cannabis (fleur) en révision et nouvelle monographie sur l'extrait de Cannabis - Dosage de l'estragole, de la thuyone, du méthyleugénol, menthofurane, de la pulégone dans les préparations à base de plantes : nouvelles monographies	Pour information et discussion

	Délibération membres CFP et ANSM	Pour avis
Point IV	**13h30 – Pharmacopée Française (Ph. Fr.)** **Révisions de la liste A des Plantes médicinales de la Ph. Fr et du décret de libéralisation n°2008-841.** - Présentation et état des travaux - Projet de liste de plantes médicinales ultramarines de la Liste A à inscrire sur le décret relatif *à* la vente au public des plantes médicinales inscrites *à* la Pharmacopée. Evaluation des trois plantes ultramarines en attente de décision (Cajanus cajan, Marsypianthes chamaedrys et Uncaria guianensis). - Perspective de travail sur les autres plantes de la Liste A pouvant être inscrites sur le décret de libéralisation **Inscription de nouvelles plantes sur la liste des Plantes médicinales de la Ph. Fr.** - Programme de travail	Pour information et discussion
	Délibération membres CFP et ANSM	Pour adoption
	15h30 – Fin de réunion	

* 13A et 13B (Drogues végétales et préparations à base de drogues végétales) ; TCM (plantes de médecine traditionnelle chinoise) ; PST (résidus de pesticides)